

Chapitre 9

LOI MODIFIANT LA LOI DE LA TAXE SUR LE TABAC

(Sanctionnée le 11 mars 2025)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire édicte :

1. **La présente loi modifie la *Loi de la taxe sur le tabac*.**
2. **(1) L'alinéa 2(1)a est modifié par remplacement de « 30 » par « 40 ».**
(2) L'alinéa 2(1)b est modifié par remplacement de « 40 » par « 53.3 ».
(3) L'alinéa 2(1)d est modifié par remplacement de « 30 » par « 45 ».